
FRESNES-SUR-ESCAUT

Luc COPPIN (Verts)

- 7 654 hab. -

Le développement durable contre la relégation sociale

Avec un taux de chômage de 26%, 45% des enfants en difficulté scolaire, 80% des jeunes sans diplôme ou encore 368 foyers bénéficiaires du RMI, la ville de Fresnes-sur-Escaut connaît une situation sociale préoccupante. Pour recréer du lien social, de la citoyenneté et de la démocratie, la commune s'est engagée dans la voie du développement durable, avec la conviction que le développement n'est durable qu'à travers la participation de tous à un projet d'avenir choisi.

<h3>L'approche globale de développement durable</h3>

Le projet de Fresnes-sur-Escaut repose sur trois axes :

- Le projet de ville, élaboré en 1997, pour reconstruire une urbanité fondée sur la mixité sociale, relationnelle, culturelle et fonctionnelle. La primauté accordée à l'espace, les équipements et l'action publique deviennent les éléments fondateurs de l'urbanité. Le second volet vise à l'affirmation de la nature.
- Le Plan Local de Vie (PLV), élaboré en 2003, pour développer une solidarité constructrice d'égalité et de citoyenneté : le PLU organise l'espace, le PLV s'intéresse aux liens entre les habitants. Ses idées forces sont la responsabilité, l'échange, et la démocratie.
- Les journées annuelles de la citoyenneté, basées sur la reconnaissance du rôle présent et à venir de chacun. Journées de dialogue, elles ouvrent une réflexion commune à l'ensemble des acteurs de la ville à travers une matinée réservée à une visite de la ville en vélo ou en attelage hippomobile et un séminaire d'une demi-journée.

Pour ce faire, plusieurs actions ont été mises en place :

1. La Charte de développement global, conclue avec la CAF dès 1999, qui repose sur 4 volets : une politique petite enfance, une politique de prévention et de loisirs en direction de l'enfant et des jeunes, l'animation du tissu social et la qualité du cadre de vie.
2. Les déplacements de proximité, avec l'adoption en 2004 d'un schéma directeur des circulations douces.
3. La valorisation de l'espace public, et notamment les 80 ha d'espaces verts, pour en faire un lieu d'appropriation.
4. Le projet ANRU.
5. Le Plan Climat, adopté en février 2007.

De nombreux partenaires ont été mobilisés autour de la démarche :

- Les 70 associations de Fresnes : parmi celles-ci, Fresnes Association pour une Insertion RéussiE (FAIRE), créée en 1996, a pour objectif la réinsertion active, la résorption de l'habitat insalubre et l'élimination des « verrues » urbaines. La municipalité apporte également son soutien, entre autres aux associations locales, Restos du cœur...
- La communauté éducative, à l'origine de la création du Musée vivant des enfants, outil de reconstruction de la parentalité.

- Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).
- La Coordination pour demain, groupe de réflexion créé en 2003 pour aider les personnes en grande difficulté. Il est composé des principaux acteurs sociaux du territoire (CCAS, écoles, péri-scolaires, associations...).
- Les Comités de quartier : le premier a été créé en 2005 et un autre est en cours de constitution.
- Le « Service Logement de Fresnes » (SLF), au sein duquel la ville a rassemblé l'ensemble des initiatives locales (très nombreuses) ayant pour objectif l'adoption du choix stratégique de la mixité sociale dans le but de résorber les difficultés sociales.
- Le « Service Logement de Fresnes » (SLF), au sein duquel la ville a rassemblé l'ensemble des initiatives locales (très nombreuses) ayant pour objectif l'adoption du choix stratégique de la mixité sociale dans le but de résorber les difficultés sociales.

Les acquis effectifs

1. Plus de 280 enfants sont accueillis chaque année au sein des trois associations de quartier et du centre d'accueil municipal. Pour offrir un cadre approprié aux activités multiples qui s'y déroulent. Une maison de la petite enfance a vu le jour en 2000.
2. La commune a établi en 2005 un Schéma directeur de circulations douces basé sur une étude d'amélioration du cadre de vie entreprise en 2004.
3. La commune gère aujourd'hui 80 hectares d'espaces verts qui sont mis à disposition du public. Son objectif est de faire de ces espaces publics un lieu d'appropriation. C'est dans cet esprit qu'elle a construit la route fruitière en 1999 ou encore le verger conservatoire en 2006.
4. La Mairie a lancé le projet d'Hôtel de vie-Maison de solidarité pour regrouper en un même lieu tous les services sociaux aux personnes afin de mieux afficher leur coordination.
5. La cité Sault, cité minière destinée à l'origine à la démolition, a été réhabilitée. Elle offre aujourd'hui des logements aux familles en grande difficulté.
6. La ville s'engage à maîtriser ses consommations, à organiser son territoire de manière à assurer un développement durable, à donner la priorité aux modes de déplacement doux, à permettre aux habitants de devenir des acteurs engagés de la lutte contre le changement climatique.

Commentaires :

Contact : Philippe COPPIN, Directeur de la communication, 03-27-28-51-50,
pcoppin-communication@wanadoo.fr